



KONINKLIJKE BELGISCHE KUNSTSCHAATSEN FEDERATIE, K.B.K.F.
FEDERATION ROYALE BELGE DE PATINAGE ARTISTIQUE, F.R.B.P.A.
Siège social : Zavelstraat 8, 3071 Kortenberg - 416.864.725
E-mail : secretariaat.kbkf@telenet.be

DEMANDE DE TRANSFERT

Le soussigné, dont les informations d'identité sont mentionnées ci-dessous, souhaite mettre fin à l'affiliation à son club lorsqu'il applique les articles pertinents sur les transferts du Règlement Intérieur de la Fédération Royale Belge de Patinage Artistique et adhère à un autre club. Pour ce faire, il transmet cette demande de transfert au secrétariat du club qui souhaite le rejoindre.

Le soussigné, cependant, est conscient du fait qu'une demande de transfert peut être refusée s'il a encore des obligations en suspens dans son club actuel, conformément au Règlement Intérieur de son club actuel ou à d'autres accords.

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Rue et numéro de maison :
Code postal et commune :
Club actuel :
Souhaite transférer au club suivant :

Membre affilié

Signature

Date : / / 20.....

Représentant légal

(si l'affilié est mineur)

Nom et signature

Date : / / 20.....

Secrétariat club actuel

Nom et signature

Date : / / 20.....

Secrétariat club nouveau

Nom et signature

Date : / / 20.....

Secrétaire général F.R.B.P.A.

Nom et signature

Date : / / 20.....

Règles générales

Lors du transfert du membre affilié d'un club à un autre, aucune indemnité ou avantage ne peut être demandé à la suite du transfert, ni par les clubs concernés ni par le membre affilié.

Les transferts et les modifications qui ne sont pas exécutés conformément à ces réglementations sont considérés comme inexistantes.

Le transfert domestique ordinaire

Le transfert national ordinaire est la procédure par laquelle un membre affilié obtient un changement d'affiliation à un autre club belge. Ce transfert nécessite l'autorisation du club actuel auquel le membre est affilié(e).

Procédure 1

Signature manuelle par le membre affilié et les deux clubs impliqués

- Etape 1. Un affilié qui souhaite changer de club pendant la saison sportive doit compléter et signer le formulaire de demande de transfert. Si le membre affilié est mineur, le formulaire doit être signé par le représentant légal.*
- Etape 2. Le formulaire de transfert est signé par le secrétariat du nouveau club.*
- Etape 3. Le formulaire de transfert est transféré au secrétariat du club actuel.*
- Etape 4. Si le club actuel accepte le transfert, le formulaire de transfert sera signé par le secrétaire ou le président de ce club.*
- Etape 5. Le formulaire de transfert est transféré au secrétaire général de la fédération..*
- Etape 6. Si le formulaire de transfert ne correspond pas, le Secrétaire général informe les clubs concernés des formalités manquantes.*
- Etape 7. Si le formulaire de transfert est en règle, le transfert est inscrit à la date de réception par le Secrétaire Général.*
- Etape 8. Le secrétaire général informe les clubs et la ou les ailes régionales concernées du transfert finalisé.*

Procédure 2

Signature manuelle par le membre affilié et accord électronique des deux clubs via l'application web

- Etape 1. Un affilié qui veut changer de club pendant la saison sportive doit compléter et signer le formulaire de demande de transfert. Si le membre affilié est mineur, le formulaire doit être signé par le représentant légal.*
- Etape 2. Le formulaire de transfert est transféré par le secrétaire du nouveau club au secrétaire général de la fédération, ou téléchargé dans l'application web.*
- Etape 3. Le délégué du nouveau club soumet la demande de transfert électronique via l'application web.*
- Etape 4. Si le club actuel accepte le transfert, l'application électronique sera approuvée par le délégué du club actuel via l'application web.*
- Etape 5. Si le formulaire de transfert est en règle, le transfert est inscrit à la date de l'approbation électronique par le club actuel.*
- Etape 6. Les clubs concernés sont informés par l'application web du transfert finalisé. Le secrétaire général informe la ou les ailes régionales concernées du transfert finalisé.*

Le transfert domestique libre

Le transfert national libre est la procédure par laquelle un membre affilié obtient un changement d'affiliation à un autre club belge au cours du mois de juin.

Pour les transferts effectués au cours de cette période, à l'exception des exceptions prévues dans la section Litiges dans des transactions de transfert, aucune autorisation n'est requise du club actuel.